

Barbazan-Debat

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 25 - MAI 2015



éditorial

Barbazanaises,

Barbazanais,

Je tiens avant tout à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous m'avez accordée, de même qu'à ma coéquipière odosséenne, lors des élections Départementales. C'est le témoignage d'une prise de conscience de chacun d'entre vous de l'enjeu de ces élections. C'est aussi, j'ose le croire, une certaine reconnaissance du travail accompli par mon équipe municipale.

Nous avons voté le budget en maintenant inchangés les taux des taxes communales, ainsi que je m'étais engagé à le faire.

Nous vivons pourtant une période difficile, et la baisse importante des dotations de l'Etat nous oblige à une vigilance redoublée tant sur la gestion courante que sur les orientations liées à l'investissement. La modification de l'ordre de notre programme de travaux d'aménagement du cœur de village se concrétise en ce moment-même. La troisième tranche concernant la création d'un plan d'eau entre la rue des Pyrénées et la rue du 11 Novembre a été ajournée et remplacée par la suivante, c'est-à-dire les transformations aux abords du rond-point de la rue de l'Egalité et de l'avenue des Sports, et le traitement de la rue de la Paix de la mairie jusqu'à la Place d'Autol.

Le report de la troisième tranche débouche sur une conséquence double que j'avais évoquée dans le dernier bulletin et que je veux rappeler ici. D'une part, l'investissement pour l'année 2015 sera moins conséquent, d'autre part cela nous permettra de réfléchir avec vous sur le contenu de ce point du programme qui ne paraît pas faire l'unanimité.


Le marché au centre commercial continue de tenir toutes ses promesses, de nouveaux commerçants se manifestent de plus en plus nombreux, désireux de participer à son animation, ce qui n'est pas sans poser de questions quant aux possibilités d'accueil sous la halle !

La superette va enfin rouvrir ses portes dès le mois de juillet. C'est avec grand plaisir que nous accueillerons Madame MARTINEZ Amandine et Monsieur BENSALÉM Salim, un jeune couple très motivé pour contribuer à la vie du centre commercial.

La boulangerie COMPAGNET se dirige elle aussi vers sa réouverture. Celle-ci est prévue pour la mi-juin par Monsieur et Madame CORDIER, ses repreneurs, qui ont déjà entrepris des travaux d'aménagement et de rénovation.

Comme vous pourrez le constater, nous agissons de notre mieux pour répondre à vos attentes et à vos aspirations à une qualité de vie meilleure. Aimer son village c'est un engagement de tous les instants, une réflexion permanente sur le mieux vivre ensemble, dans les conditions les plus favorables à chacun d'entre vous.

A bientôt.

Le Maire, 

Jean-Christian PEDEBOY

Premiers bilans des nouveaux rythmes scolaires



Le Maire et les élus en charge de la vie scolaire se sont mobilisés pour appliquer la réforme des rythmes scolaires avec la volonté d'un déroulement le plus adapté à la philosophie recherchée, tout en minimisant l'impact financier sur les ressources de la commune et sans impact pour l'ensemble des contribuables barbazanais.

A-t-on trouvé « le Rythme » ?

Il est utile de rappeler que les moyens mis en place par l'Etat sont faibles au regard de l'investissement humain, matériel, financier à mobiliser pour la commune

qui ne sollicite nullement les familles puisque le temps d'activités périscolaire (TAP) est gratuit.

Une première évaluation, faite le 9 février 2015 auprès de l'ensemble des agents communaux impliqués et l'équipe dirigeante des Foyers Ruraux 31, est très positive. Chacun souligne la difficulté organisationnelle du premier trimestre puisqu'il a fallu construire un service à partir d'un contenu pédagogique pour un public dont nous ignorions le dimensionnement, planifier les interventions de bénévoles (fort rares) et intervenants, en tenant compte des contraintes de chacun.

Les professionnels impliqués soulignent la fatigue liée au rythme plus soutenu surtout pour les petits des écoles maternelles.

L'enthousiasme des 16 animateurs pour proposer des activités est remarquable et chacun a à cœur d'arriver à l'heure au TAP, avec un programme élaboré en concertation. Les encadrants apprécient l'apport des intervenants et

des bénévoles qui rendent positifs les apprentissages proposés.

Une seconde évaluation a été faite le 5 mars 2015, en présence des enseignants, des représentants des parents d'élèves, des institutions et des élus, portant sur le bilan du Projet Educatif De Territoire (PEDT), dont les objectifs ont été réalisés et complétés.

Le Maire et le conseil municipal continueront à accompagner les équipes d'animation, sous l'autorité bienveillante et efficace de la directrice et des directrices adjointes des Foyers Ruraux 31, qui restent à l'écoute des familles tout au long de l'année.

La préoccupation unique des élus et du prestataire est le bien-être des enfants qui fréquentent les groupes scolaires de la commune.

Nous invitons chaque personne qui souhaite faire du bénévolat auprès des enfants des écoles, à se rapprocher du secrétariat de la mairie, elle sera la bienvenue.

« Ma commune, Ma Santé »

Une complémentaire santé pour les Barbazanais



Aujourd'hui, les dépenses de santé pèsent de plus en plus dans le budget familial. Les remboursements sociaux sont en diminution et certaines personnes n'ayant plus les moyens de financer une mutuelle y renoncent. Ce constat, exprimé auprès de Monsieur le Maire, a conduit la municipalité à s'intéresser à une couverture santé communale avec l'objectif d'offrir une protection sociale à tarifs avantageux.

En effet, se soigner devient un luxe pour les jeunes en difficultés d'insertion, les chômeurs de longue durée, les travailleurs en situation précaire et les retraités qui ne peuvent pas assumer une augmentation de cotisation lorsqu'ils quittent leur emploi et la mutuelle collective dont ils bénéficiaient.

Très sensible à cet état de fait, Jean Christian Pedeboy et son équipe municipale se sont lancés dans la recherche d'un partenariat attractif avec deux orga-

nismes d'assurance mutuelle, grâce au concours de l'association ACTIOM. Ce projet de mutuelle municipale n'entraîne aucun frais pour la commune qui doit simplement assurer une information et un conseil auprès de la population.

Les administrés intéressés peuvent se rendre à l'accueil de la mairie pour rencontrer l'adjointe chargée de l'administration qui donnera les informations recherchées.

La carte nationale d'identité : validité rallongée

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Par conséquent, la date d'expiration des cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 ne correspond plus à la date inscrite sur la carte.

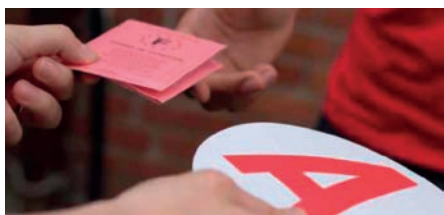
Pour chaque pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage, le Ministère de l'Intérieur propose une fiche d'information traduite (téléchargeable sur le site <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI>) à présenter aux autorités étrangères.

ATTENTION : des difficultés subsistent avec certains pays. Afin d'éviter tout problème au cours d'un voyage, le ministère des Affaires Etrangères et du Développement International recommande de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de validité dépassée.

Pour de plus amples renseignements, connectez-vous sur le site du Ministère de l'Intérieur.



Le CCAS renouvelle la bourse aux permis de conduire



Fotolia

Cette bourse sera allouée à au moins 3 jeunes de la commune âgés de 18 à 25 ans pour financer en partie leur permis de conduire.

En contrepartie ces jeunes s'engagent à participer à la vie de leur commune, par le biais d'une activité à caractère social ou communal, pour une durée de 70h. Une charte sera signée avec l'auto-école collaborant à cette action.

Dates à retenir :

- ◆ **30 Mai 2015** : date limite de dépôt des dossiers
- ◆ **Juin 2015** : attribution de la bourse après délibération

Un jury d'élus retiendra les candidats en tenant compte de leur situation familiale et financière, ainsi que de leur projet scolaire ou professionnel.

Informations relatives au SYMAT

Par délégation de la Commune, le SYMAT assure la collecte et le traitement des déchets ménagers. Le coût de ce service est répercuté au travers de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui figure sur les feuilles d'imposition au titre du foncier bâti acquittées par les propriétaires. S'ils ne sont pas les occupants, ces derniers répercutent cette taxe à leurs locataires.

Dans le cadre de son bulletin d'informations «l'Echo SYMAT» que vous avez reçu en décembre 2014, le Syndicat vous informait de sa décision de substituer à l'horizon 2017 à cette taxe une tarification incitative comme le recommande la réglementation. Le SYMAT a retenu un système simple : comptabiliser chaque présentation du bac grenat à la collecte. Ainsi sera mis en œuvre un système de financement prenant en compte les quantités de déchets produites par chaque foyer. Le dispositif déjà implanté dans plus de 200 collectivités contribue à un meilleur tri des déchets recyclables, à la réduction des quantités à traiter par la collectivité, et à la maîtrise des coûts.

Etait en outre annoncé qu'au cours de l'année 2015 une enquête serait réalisée par des personnes accréditées par le SYMAT. Cette enquête en porte à porte vise à répondre aux interrogations des usagers, à vérifier qu'ils disposent des équipements nécessaires (bac grenat et bac jaune) et plus particulièrement l'adéquation de la taille des bacs à la composition actuelle du foyer.

S'agissant de la commune de Barbazan-Debat, cette enquête d'une durée de 3 semaines environ, débutera courant de la deuxième quinzaine de juin. Quelques jours auparavant chacun trouvera dans sa boîte à lettres un numéro spécial «Taxe Incitative» accompagné d'un courrier. Nous vous recommandons de lire attentivement ces documents avant le passage de l'enquêteur. En cas d'absence, chacun aura la possibilité de contacter le SYMAT et /ou les conseillers délégués à ce Syndicat : Gilles Lagardelle (en charge des finances) et François Iborra.

Pour 2015, baisse du taux de la taxe.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères encore d'actualité en 2015, enregistre du fait de l'effet conjugué d'une maîtrise budgétaire et du lissage au sein du Grand Tarbes, une nouvelle baisse en taux (10.6 % contre 10.8 % en 2014).

Le Recensement militaire (ou recensement citoyen)

Tout Français qui a 16 ans doit, spontanément, se faire recenser auprès de la mairie. C'est une démarche obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Il faut avoir 16 ans révolus impérativement.

Un jeune mineur peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents.

Un jeune majeur doit faire la démarche seul.

La Déclaration comporte le nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), les prénoms, la date et le lieu de naissance du jeune et les mêmes éléments concernant ses parents, l'adresse de son domicile, sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Les Pièces à fournir : une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple), le livret de famille de ses parents à jour.

Quand se faire recenser ?

- ◆ **Délais**
 - Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16

ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

- Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- Un jeune qui dispose de la faculté de décliner la nationalité française mais ne l'a pas exercée avant ses 19 ans, doit se faire recenser dans le mois qui suit ses 19 ans.

◆ Régularisation

Si les délais ont été dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Quels sont les effets ?

◆ Attestation de recensement :

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. Comme il n'est pas délivré de duplicata, il est primordial pour vous de conserver précieusement cette attestation. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au

centre du service national dont vous dépendez.

◆ Suite du recensement

- Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).
- Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

À savoir : Le jeune atteint d'un handicap qui souhaite être dispensé de la JDC, peut présenter dès le recensement sa carte d'invalidité.

Défaut de recensement

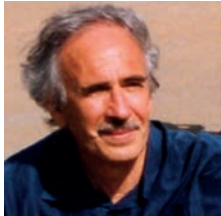
En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée :

- ◆ impossibilité de participer à la JDC,
- ◆ pas d'inscription sur les listes électorales dès 18 ans,
- ◆ impossibilité de passer concours et examens d'État (bac, permis de conduire, etc.) avant l'âge de 25 ans.

Culture

Une exposition de groupe

par les amis et élèves de l'artiste peintre



ANTHONY OLIVER, est programmée du 5 au 13 juin à la salle d'exposition, derrière la Mairie.

Anthony Oliver
Artiste Peintre
Président de l'Atelier
Arc en Ciel

40 route de la Bigorre - 65500 Nouilhan
Tél. 06 50 46 62 75 - Email : tony.oliver@wanadoo.fr

- «Détenteur des Palmes d'Or» - UAS (Universal Art Society) - Groupe Europe - Pertuis
- «Palme d'Argent» Cagnes/Mer
- «Prix d'Excellence» Musée de Kobé - Japon
- «Médaille d'Argent» «Prix de la Ville & la Riviera Dei Fiori» Sanremo - Italie
- «Grande Médaille d'Or» Cannes, Marseille, Béziers
- «Médaille de vermeil» Paris, St. Pé de Bigorre
- «Prix de l'Académie Européenne d'Arts Graphiques & Plastiques - Plaquette Région P.A.C.A.» Nice
- «Médaille de la République & Trophée de Bronze» Puget/Argens -
- «1^{er} Prix du Président du Jury» Château de Valmy - Argeles/Mer
- «Exposition Internationale» Bibliothèque Régionale - Kénitra - Maroc



Brassée de Roses «Pastel sur Pastelcard 50/70»

Environnement :

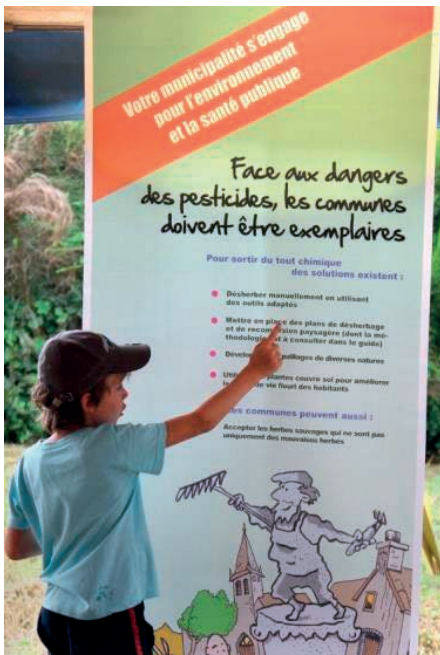
Conformément à la réglementation, ainsi que nous vous l'avons expliqué dans nos précédents bulletins, nous n'utiliserons plus désormais les produits phytosanitaires, sauf dans des cas bien particuliers (ex : le cimetière). Une action d'animation et de sensibilisation aux écoliers Barbazanais coordonnée par les Directeurs des écoles a été programmée pour la rentrée prochaine.

Cela se déroulera sur trois demi-journées.

- ◆ Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ?
- ◆ Quels sont les impacts ?
- ◆ Quelles sont les solutions alternatives ?

Fabrication d'abris à insectes, réalisation de livrets, etc... Les enfants, à leur tour, vont pouvoir éduquer leurs parents.

Objectif zéro phyto !



Afin de préserver la qualité de l'eau et de favoriser la biodiversité, la commune de Barbazan-Debat s'est engagée dans la suppression de tous les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et publics.

Cette mesure, souhaitée par les élus et les agents municipaux, suppose de repenser l'ensemble des pratiques et de mettre en œuvre une approche différente de la gestion de ces espaces. Différentes techniques peuvent être utilisées pour se passer des pesticides : plantes couvre-sol, paillage, enherbement, bandes fleuries, etc...

Pour lutter contre l'expansion de l'enherbement, nos agents procèdent à un arrachage manuel

Comment bien identifier les zones à risque ?



des mauvaises herbes et recourent à l'utilisation d'outils mécaniques : rotofil, tondeuse, brosse désherbeuse, ...

Il s'agit aussi pour la municipalité d'anticiper la loi du 23 janvier 2014 qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2020 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades et forêts. C'est donc un pan entier de l'aménagement urbain qui est concerné par ce virage (voirie, bâtiments, espace public...). Avec bien sûr, à la clé, un impact non négligeable sur l'eau et les milieux naturels.

Ces actions vont être menées progressivement et nous vous tiendrons régulièrement informés de leur avancement. Mais, la mise en place de la démarche «zéro phyto» doit être aussi une **action collective** à laquelle chacun, à son échelle, peut adhérer en réduisant ou supprimant dès maintenant l'usage des pesticides dans son propre jardin et en respectant les bonnes pratiques vis-à-vis des zones non traitées.

Sont concernés : les abords des ruisseaux, des fossés mais également les trottoirs qui sont les plus à risque, puisqu'à proximité directe des cours d'eau - via le réseau des eaux pluviales. Pour rappel, il est strictement interdit d'utiliser des produits phytosanitaires à moins de 5 mètres (voire plus selon les produits) de la berge d'un cours d'eau.

Ainsi, en maîtrisant mieux au quotidien les pratiques phytosanitaires, nous contribuons à la reconquête de la qualité de l'eau, au bénéfice des écosystèmes et du bien être des générations futures.

La volonté de la commune est guidée par le souci **d'améliorer le cadre de vie des Barbazanais** et sa démarche s'inscrit dans un projet d'ensemble, le Plan d'Action Territorial Adour, soutenu par l'Agence de l'eau Adour Garonne, dont l'objectif est la réduction des pollutions diffuses de la ressource en eau.

Dans le cadre de ce programme, deux de nos agents ont ainsi pu bénéficier d'une formation au lycée horticole Adriana sur les techniques alternatives au chimique dans la gestion des espaces verts et une réunion d'information a été faite auprès des directeurs de nos écoles sur des animations pédagogiques.

Pourquoi ne pas adhérer aussi à cette démarche dans vos jardins ?

Des solutions alternatives aux désherbants ou engrais existent, très faciles à mettre en œuvre. Un guide du jardin sans pesticides est à disposition des administrés qui peuvent le retirer en mairie. Il vous donnera quelques clés pour disposer d'un beau jardin, équilibré et sain, sans recours aux produits chimiques.



La Commune de Barbazan Debat s'est engagée dans la démarche dès l'année 2014

A la suite des formations suivies par les agents des services techniques, il y a eu une prise de conscience sur les risques que présente l'utilisation des produits phyto sanitaires.

Il faut savoir que les agents sont soumis à un contrôle strict des produits, sur leur achat et les quantités utilisées. Ils engagent leur responsabilité personnelle devant les tribunaux.

Aussi après l'élaboration d'un diagnostic sur les différentes zones de la commune. Les produits chimiques seront maintenant utilisés en derniers recours que sur certaines zones, tels les cimetières.

Pour utiliser les produits chimiques il faut respecter une procédure lourde, fermeture de l'espace public la veille et ouverture plusieurs heures après le passage du produit, comme cela s'est produit courant avril pour nos cimetières.

Si la première année nous n'avons pas eu beaucoup d'herbes folles, en revanche cette année nous devrions en avoir un peu plus. L'effet antérieur des produits utilisés les années précédentes perd de son impact.

C'est pourquoi, nous demandons la participation de tous les usagers à cette démarche, afin que nous gardions une ville propre.

Il va falloir que chacun change ses habitudes. Notamment en procédant au nettoyage des trottoirs au droit de leurs habitations, jusqu'à présent réalisé par la commune. Conformément à ce qu'impose le Règlement Sanitaire Départemental.

Cette démarche est un défi à relever pour les collectivités (2020) et les particuliers (2022), c'est un engagement pour la protection de la ressource en eau et de la santé publique.

Nous vous invitons, à suivre cette démarche dès à présent.

Un rappel à cette époque de l'année :

Entretien et élagage des arbres

(Articles 671-672-673 du Code Civil)

1. **Tout propriétaire et/ou locataire** est tenu de couper les branches de ses arbres au niveau de la limite séparative de façon à ce qu'elles ne dépassent pas chez les voisins.

2. Ceux-ci n'ont pas le droit de procéder eux-mêmes à la coupe ; en revanche ils ont le droit absolu d'exiger que ces branches soient coupées au niveau de la limite séparative.

3. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

4. La taille d'une haie peut être quelque peu différée si des situations particulières justifient ce report (absence, intempéries...)

De plus :

Il n'est pas impossible qu'à la longue vos plantations et leur entretien, même effectués dans le plus grand respect de ces règles, posent problème à vos voisins. Ainsi :

- ◆ En se développant, des racines d'arbres vont jusqu'à détériorer un revêtement de sol, un chemin d'accès...
- ◆ Les feuilles tombent dans les gouttières, bouchant les canalisations.

◆ Des arbres de très haute taille provoquent des pertes d'ensoleillement pendant de longs mois.

Vos voisins seront alors en droit d'exiger que vous fassiez cesser ces troubles. Ils peuvent éventuellement vous demander réparation pour les préjudices subis.

Enfin : Tout propriétaire d'arbres situés à proximité de lignes téléphoniques ou ErdF doit s'assurer que ceux-ci ne touchent pas les fils. Une distance minimum de sécurité est précisée par les opérateurs de téléphonie d'électricité : il faut impérativement la maintenir.

Rappels des règles sur la taille des haies et élagage des arbres.

Entretien des haies et des arbres

Le respect de quelques règles élémentaires permettrait d'éviter les problèmes de voisinage, ainsi en ce qui concerne les plantations effectuées près de la limite séparative de propriétés :

Distances à respecter :

- ◆ au moins 0.50 m pour les plantations dites «de basse tige» (hauteur inférieure à 2 m)
- ◆ au moins 2 m pour les arbres dits «de haute tige» (destinés à dépasser 2 m)

Elle se mesure depuis le milieu du tronc ; la hauteur se mesure elle du niveau du sol à la cime. Le non-respect de ces règles de base peut avoir pour conséquence une demande d'élagage ou d'arrachage de vos plantations de la part de vos voisins.

Les nuisances sonores sont régulièrement dénoncées.

L'utilisation pour les travaux de bricolage et de jardinage d'appareils bruyants est autorisée uniquement :

- ◆ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- ◆ le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ◆ le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Vous devez scrupuleusement respecter ces horaires.

Nous rappelons aussi que toute décharge sauvage, dans les bois ou ruisseaux, de déchets verts (branchages, tontes etc...) sont interdites sur le territoire de la commune.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT LIÉS À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

POLLUTION DIFFUSE : VOIES DE TRANSFERT

1. Pendant le traitement

Chaleur, Vent, Pluie, Ruissellement de surface, Cours d'eau

2. Après le traitement

Chaleur, Pluie, Ruissellement de surface, Cours d'eau, Infiltration

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Impact sur les organismes non-cibles (pollinisateurs, auxiliaires, organismes aquatiques, ...)

Impact direct sur la santé

- Par contact
- Par consommation des plantes traitées
- Par consommation/contact d'eau contaminée

Pollution de l'air

Pollution des eaux superficielles et souterraines

Impact sur les plantes traitées

Limite de concentration des produits phytosanitaires dans l'eau potable :

- Tout produit confondu : 0.5 µg/L
- Pour chaque produit : 0.1 µg/L

Phytotoxicité

Pollution du sol

Impact sur la flore non-cible

Eviter les produits classés 'dangereux pour l'environnement' (N)

un tour d'horizon

Voilà enfin du nouveau pour Barbazan, comme quoi il y fait bon vivre puisque des jeunes viennent nous rejoindre pour dynamiser le village.

Depuis un moment déjà vous vous inquiétiez pour le devenir de nos commerces.

Comme vous pourrez le constater la boulangerie réouvrira ses portes vers la mi-juin.

M. et Mme Cordier vous y accueilleront dorénavant.

Nous avons aussi de bonnes nouvelles pour la superette du centre commercial qui après quelques aménagements et embellissements ouvrira prochainement. Nous espérons que vous réserverez le meilleur accueil qui soit à ces nouveaux commerçants comme eux-mêmes sont déterminés à le faire comme en témoigne le message qui suit.

Comme vous avez pu déjà l'entendre dire votre nouvelle épicerie, Proxi Super, au centre commercial, place de l'Europe, va ouvrir ses portes au mois de juillet 2015.



Nous sommes un jeune couple de Landais, dynamique et avec l'expérience du commerce de proximité depuis 5 ans. Passionnés et ambitieux nous avons quitté nos emplois respectifs afin de réaliser notre rêve d'entreprendre dans ce que nous appelons déjà «notre village».

En effet, après avoir visité plusieurs locaux dans différentes villes, notre choix s'est arrêté à Barbazan-Debat. Le charme de son cadre de vie et surtout les valeurs dégagées par les habitants que nous avons eu la chance de rencontrer ont fini de nous séduire.

Nous mettons à profit notre savoir-faire et nos compétences afin de vous proposer toute une gamme de produits et de services de qualité. Effectivement, après réflexion avec l'équipe communale nous envisageons de proposer un service de livraison à domicile dans les mois qui viennent. Dans un souci de bien faire, nous restons ouverts à toutes suggestions qui permettraient de faciliter le quotidien des habitants.

A bientôt dans votre nouvelle épicerie.

Amandine et Salim

Nous accueillons aussi une nouvelle venue qui s'est installée du côté de l'entreprise Marmier.

Atelier de créativité pour enfants et adultes

Les cours sont donnés par Sophie Desmoulins, artiste peintre et professeure d'arts plastiques en collège, diplômée des Beaux-Arts de Tarbes.

Les ateliers pour enfants se déroulent le mercredi après-midi et les cours de peinture adultes/ados le samedi matin. Des stages sont organisés ponctuellement les samedis après-midi.



Le 3^e trimestre commence à peine ; il est encore possible d'intégrer les cours !

Elle met également en place des «Ateliers anniversaire» à son atelier ou à domicile le samedi après-midi (sur réservation). C'est un atelier qui dure 1h30 (sans le goûter) où les enfants créent (modelage, aquarelle...) selon le choix de leur hôte. L'atelier avec goûter dure 2h30

et elle fournit le gâteau, les boissons et les bonbons, avec un maximum de 10 enfants.

Voici le lien du site internet : <http://desartsetdesmoulins.jimdo.com/>



Le lieu : 17 bis avenue de Toulouse
65690 Barbazan Debat
Tél. 06 50 47 49 31

Nous avons aussi le marché avec ses divers et charmants commerçants qui vous accueillent les mercredis et vendredis. Nous avons pu constater que vous êtes nombreux à y venir.



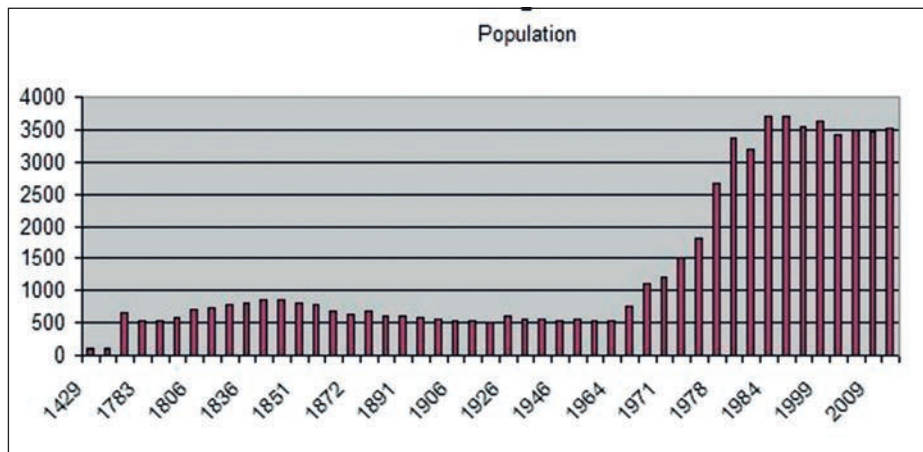
un tour d'horizon

Les bulletins municipaux s'attachent à faire un tour d'horizon de l'actualité de Barbazan-Debat et à présenter les projets en cours.

La Commission Information a jugé intéressant de proposer aux lecteurs, au fil des numéros à paraître, quelques retours sur le passé de notre commune qui a connu de profondes mutations.

L'une des plus spectaculaires a été l'évolution de la population.

Comme l'illustre la compilation des recensements disponibles, après une relative stabilité deux siècles durant, la population a été multipliée par 7 dans les années 1970. Au cours des 3 dernières décennies celle-ci a fluctué autour de 3500 habitants. Une nouvelle croissance modérée se profile, du fait de la construction de nouveaux lotissements.



Ceux d'entre nous arrivés dans les années 70, 80, ont vu ce village, se transformer, les maisons pousser là où il n'y avait que des champs pour enfin devenir ce qu'il est aujourd'hui.

Dès 1789 Barbazan a été administré par des maires. Leurs noms sont inscrits sur une plaque en marbre à l'intérieur de la mairie.

Mais avant de raconter leur histoire, savons-nous ce qu'est un maire ?

Le mot « maire » est issu du terme latin « major ». Du V^e au VIII^e siècle, le major était une sorte d'intendant, puis le nom a été transmis à la personne qui, pour le compte du seigneur, administrait un village. Pour ensuite être donné au magistrat nommé par le conseil de chaque ville.

Savons nous quelle est la fonction d'un maire ?

La fonction de maire découle notamment de la loi municipale du 14 décembre 1789, qui permet à l'Assemblée Constituante d'instaurer la décentralisation administrative la plus favorable aux pouvoirs locaux que la France ait jamais connue. Avec une assemblée délibérante élue, et un bureau exécutif permanent ayant pour mission de répartir et percevoir les impôts, de faire exécuter les lois, d'assurer la police, les services d'assistance et de gérer les biens appartenant à la communauté.

Le corps électoral était établi en fonction des critères censitaires (personne payant des impôts directs), variables selon l'élection :

- ◆ âgé de 25 ans,
- ◆ payer une contribution directe égale à la valeur de trois journées de travail.

1% seulement des personnes (payant l'équivalent de 10 journées de travail) pouvait élire les députés, les juges, l'évêque et les curés, ainsi que les membres de l'assemblée départementale.

Dès 1792, le maire devient Officier d'état civil et célèbre les mariages.

Le nom de « **commune** » ne fut adopté qu'en 1793. Jusque-là les citoyens actifs de chaque ville ou bourg étaient réunis en **assemblée** et désignaient au scrutin les membres du corps municipal (de trois à vingt-et-un selon le nombre d'habitants) qui ensuite élaient le maire au scrutin uninominal.

Dès 1793, du fait de la guerre, le maire devient dépositaire du Comité de Salut Public. Il organise les conscriptions, il doit contraindre les assujettis, mener à bien les réquisitions. Il doit faire le recensement des jeunes de 17 ans.

Il est le défenseur et le représentant de sa commune. En cas d'invasion, le maire est l'otage tout désigné.



Il exécute les délibérations du conseil municipal, il défend sa commune devant les tribunaux. Il nomme aux emplois communaux, il s'occupe de la voirie et de la conservation des propriétés communales. Depuis 1980, il délivre les permis de construire.

Et de nos jours en tant qu'agent exécutif de la commune :

Le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal.

Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit lui rendre compte de ses actes. Les délégations portent sur des domaines très divers (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les écoles, action en justice...) et sont révocables à tout moment. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise le maire à subdéléguer, à un adjoint ou un conseiller municipal, les attributions qui lui ont été confiées par délégation.

Le maire est titulaire de pouvoirs propres. En matière de police administrative, il est chargé de maintenir l'ordre public, défini dans le Code Général des Collectivités Territoriales comme le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il s'agit également de polices spéciales (baignade, circulation...).

Le maire bénéficie d'une «double casquette» : il est à la fois agent de l'État et agent de la commune en tant que collectivité territoriale.

Nous avons eu dans notre village, de 1789 à nos jours, 13 maires, dont certains connaîtront différents régimes politiques au cours de leur mandat.

Alors si vous voulez bien, nous vous donnons rendez-vous au prochain bulletin, pour connaître leur histoire et celle de Barbazan-Debat.

un tour d'horizon

A la découverte de talents Barbazanais

Des gens comme vous et moi qui un jour sautent le pas, osent faire ce que chacun de nous aimerait faire.

Ceux qui sautent en parachute, qui font le tour du monde à vélo, ou plus simplement se décident à faire ce qu'ils ont toujours voulu faire...

Nous avons, près de nous, une famille de théâtre, madame est présidente de la troupe, la fille fait les costumes, le fils écrit des pièces, est comédien et fait jouer parfois son père dans ses œuvres. Lui, le père, crée les décors tout en étant à la retraite et est sophro-relaxologue et kinésologue.

Mais il a, surtout, sauté ce pas et est devenu écrivain, ou il dévoile un peu de lui, de ses aspirations à travers un roman où se mêlent l'histoire, ses intuitions et les signes que la vie laisse. Chacun pourra apprécier à sa façon ce livre.

Plusieurs séances de dédicace ont eu lieu aux librairies Gribouille et du Leclerc en début d'année, une autre est prévue en septembre ou octobre. Il est proposé pour un prix littéraire à Paris pour cette fin d'année.

Il a attrapé le virus de l'écriture et se prépare à écrire un prochain livre. Nous lui souhaitons bonne chance et autant de succès que pour «L'amour des étoiles».

Ci-après en quelques mots de l'intéressé, une rapide synthèse de son parcours et de l'ouvrage :

L'amour des étoiles
Jean-Jacques Garcès
Editions Persée

Après une carrière technique en industrie de l'armement, je me suis orienté vers les médecines alternatives énergétiques qui correspondaient plus à un rôle humanitaire auquel j'aspirais depuis quelques temps. Mes études et mes recherches m'ont amené à approfondir les différents états de conscience dont le thème sur les expériences de vie antérieures, et analyser les reflets qu'offre la méditation dans ce sujet.

Beaucoup de faits sont apparus dans ces exercices et mon affection pour certains personnages littéraires, mon intérêt pour l'histoire, l'attrance pour certains lieux, m'ont conduit à l'écriture de ce roman. Ici, rien n'est dit pour convaincre, mais pour partager la vie et la philosophie de cette possibilité : une histoire qui ouvre un nouveau regard et qui démystifie l'idée de la réincarnation. Mais avant

tout, c'est une écriture du cœur qui se lit simplement et qui répond à l'écho de notre âme. Ce récit ouvre un espoir sur des questionnements du sens de notre vie et de l'accomplissement de nos actes. Il nous fait comprendre l'évolution émotionnelle de l'individu.



Les Editions Persée en parle ainsi :

Jean-Jacques Garcès, sophro-relaxologue et kinésologue, écrit ce premier ouvrage comme un témoignage des engagements

que nous nous promettons en évoluant de vie en vie. Ses expériences et études personnelles sur le questionnement de la réincarnation font de ce récit, qui mêle cette philosophie avec de nombreux faits réels, une épopée qui interroge sur l'intemporel de la conscience, l'âme dans son histoire depuis sa création... Cela laisse l'imaginaire alimenter l'œuvre de Saint-Exupéry... Et sa suite. Une lecture qui glisse dans le temps...

du côté des associations

Comité d'Animations

C'est en coordination avec tous les groupes scolaires de la commune, que le Comité d'Animations de Barbazan-Debat, a organisé sa première manifestation de 2015 : la **JOURNÉE de CARNAVAL**. Cette année (encore) en raison du mauvais temps tous les enfants des écoles ont dû être regroupés à la salle des fêtes. Après danses et chants préparés avec les enseignants (un grand merci pour leur investissement), Mr. Carnaval a été jugé. La soirée organisée par le Comité a permis à de très nombreux enfants, parents et barbazanais de se retrouver pour un moment festif avec dégustation de grillades et de crêpes, tout en appréciant le spectacle de magie et le bal masqué. Une soirée particulièrement animée par les plus jeunes avec toutefois un petit regret : moins de grands-enfants (d'adultes) présents et déguisés. Dommage !



du côté des associations

Le 11 avril, la **Soirée JAZZ** a permis aux groupes PRP JAZZ TRIO et LA TCHACHE de rencontrer les barbazanais et amateurs de bonnes musiques. Nous remercions la municipalité qui nous a aidé à rendre la salle des fêtes accueillante et chaleureuse pour cette soirée formule cabaret.

D'ores et déjà, reprenez que les fêtes de Barbazan Debat se dérouleront les 29, 30 et 31 mai prochains, en collaboration avec nos amis les Archers, les Pédascaus, le Café de la Paix. Les Forains seront au rendez-vous comme chaque année.



L'Equipe du C.A.B.D. et les Jeunes Conscrits feront tout ce qui est possible pour vous permettre de passer 3 journées joyeuses et sympathiques avec au programme des fêtes 2015 :

Vendredi 29 mai :

- ◆ une après-midi consacrée à l'animation au club Alaric,
- ◆ la soirée : la troupe «les Allumettes» nous plongera dans la chanson française sous forme de «soirée quinguette».

Samedi 30 mai :

- ◆ en matinée sont proposés les diverses randonnées accompagnées pour tous et le traditionnel concours de pêche pour nos enfants et petits-enfants,
- ◆ l'après-midi, outre la fête foraine se dérouleront les animations au stade

par «bulle bump» avec les jeunes conscrits, les démonstrations de tir à l'arc et un concours de pétanque,

- ◆ la soirée des jeunes, avec le bal à thème animé par le DJ de leur choix «Adishatz».

Dimanche 31 mai :

- ◆ messe avec la participation de la «Mandolinata»
- ◆ après la messe le Comité participera à l'accueil de la population conviée à l'apéritif offert par la Municipalité,
- ◆ repas de la fête avec animation et bal avec cette année au menu «poule à l'ancienne».

Une nouveauté : dès début mai, les Conscrits passeront de maison en maison et vous remettront en main propre la plaquette de présentation du

programme, plaquette éditée grâce à l'aimable participation des commerçants locaux que nous remercions vivement.

La Fête Nationale sera fêtée à Barbazan Debat, le samedi 11 Juillet avec repas champêtre, animation musicale et feu d'artifice.

En résumé le Comité d'Animations a bâti un programme susceptible de permettre à tous de sortir et de profiter de moments de détente pour rencontrer et échanger dans les meilleures conditions. A noter que les animations des 11 avril et 29 mai sont accessibles en «libre participation».

Toute l'Equipe vous dit donc à très bientôt. N'hésitez pas à la rejoindre et à lui faire part de vos suggestions.

du côté des associations

La Gym V de BARBAZAN a eu la bougeotte !!!

Janvier 2015 : ZUMBA avec ALEX

Malgré l'invitée surprise «la neige» une cinquantaine de courageux ont apprécié le stage de ZUMBA ...

Pendant 2 heures ALEX, notre «Zumba boy», sympathique et déchaîné a su nous faire «mouiller le maillot» en cadence et avec le sourire. Comme chaque fois une collation permet de faire un débriefing et de prolonger la séance.



Février 2015 : Danses en Ligne avec ANNE-MARIE

Autre mois, autre cadence ...

Anne-Marie, perchée sur son estrade nous a initiés à des danses en ligne. Nous avons voyagé en cadence avec des Madisons, des Tarentelles, des Cha cha cha etc...



Février 2015 - Cours déguisé

Tout le monde a osé....



Mars 2015 : Tournoi de Bowling



Après avoir travaillé les bras et les cuisses tout au long de l'année, nous sommes allés tester notre condition physique au Bowling. L'enjeu était au rendez-vous car des récompenses étaient prévues pour la meilleure équipe et en individuel.

La soirée s'est terminée autour d'un repas dansant... Nous avons mis le feu à la piste.

Que va réserver le prochain trimestre ?

sont déjà prévus : Marche - Grillade - Pique-nique...

Vous pouvez nous rejoindre pour profiter de cette fin de saison.
Contact : 06 15 23 63 13

Voix d'Alaric

Quelques surprises en préparation pour les Barbazannais !

Pour les Voix d'Alaric, l'année 2014 s'est terminée avec l'aboutissement d'un projet élaboré de longue date : deux concerts de Noël dans les lieux historiques que sont la Collégiale d'Ibos et le Monastère des Carmes de Trie sur Baise. Quel bonheur pour les cinquante choristes du groupe que de se produire dans une collégiale bondée mais aussi quelle récompense après trois mois de travail sur un répertoire spécifique ! Ces deux concerts de Noël laisseront, à n'en pas douter, des souvenirs ayant une saveur particulière parce qu'ils ont été le fruit de l'engagement et de l'implication de chacun. Souvenirs forts aussi parce que ces concerts ont été construits à «trois» : Les Voix d'Alaric mais aussi Les Cuivres des Pyrénées et Les Beaux Dégâts, groupe de trois musiciens dont le talent n'a d'égal que leur sympathie. Que tous soient remerciés !

Pour 2015, de nouveaux projets s'échafaudent. Tout d'abord, et parce que cela a toujours été la volonté du chef de chœur Jean-Claude Hargous, le répertoire évolue. C'est ainsi que, dès les prochains concerts, de nouveaux chants feront leur apparition au programme. Mais la particularité de 2015, c'est que cette année-là sera placée sous le signe des échanges : échanges avec des chœurs d'autres régions de France mais aussi échanges avec les habitants de Barbazan à la rencontre desquels Les Voix d'Alaric n'étaient plus venues depuis le 30 avril 2014, jour d'un concert mémorable donné en compagnie du groupe basque Amarra.

Le samedi 9 mai, en l'église du village, Les Voix d'Alaric recevront le chœur Or'Vocal de Nantes pour un concert commun. Le rapprochement des deux ensembles s'est effectué de manière naturelle car leurs objectifs sont semblables : proposer un répertoire varié en travaillant dans la convivialité et le plaisir de partager. Or'Vocal est né en 2006 et a depuis toujours compté dans son sein plusieurs chefs de chœur, ce qui donne à cet ensemble une couleur vraiment particulière.

A l'automne, Les Voix d'Alaric se rendront à Orange à l'invitation de la «Clé des chants», chorale locale très appréciée dans la région et dont le chef de chœur a reçu, en reconnaissance de son travail et de son talent, la médaille d'or décernée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Les

choristes barbazannais se font déjà une fête d'aller à la rencontre d'une chorale de grande qualité dont les membres ne manqueront pas de leur faire découvrir la «Cité des Princes» et notamment ses monuments inscrits au répertoire des monuments mondiaux de l'UNESCO.

Enfin, pour clore l'année 2015, Les Voix d'Alaric souhaitent chanter Noël en l'église du village lors d'un concert prévu le dimanche 20 décembre à 17 h.

A très bientôt pour partager de nouveaux moments en musique et en chansons !

Contact : Tél. 06 77 13 67 08
Courriel : voixdalaric@laposte.net
Site : www.voixdalaric.fr

Des nouvelles de l'AJAB

En début d'année, nous nous sommes réunis pour fêter les Rois. Avant de déguster la galette traditionnelle et d'élire nos Reines et Rois, nous avons eu le plaisir de partager un repas style auberge espagnole, chacun des adhérents ayant eu la gentillesse d'apporter un plat de sa spécialité.



Ce fut une soirée réussie car très conviviale.

En février, Monsieur Thierry Calatayud, apiculteur, est venu dans les locaux de la salle d'informatique nous faire partager sa passion, ainsi qu'aux membres de la Cascade, en projetant un film sur les abeilles, projection suivie d'un débat et d'explications très instructives. Un très beau moment enrichissant.



Merci encore à Monsieur Calatayud.

Le 13 mai, l'AJAB organise une sortie au Château de Lavardens.

En juin, nous devrions recevoir la visite de nos amis d'Autol. Ils ont l'intention de venir un week-end dans nos Pyrénées. Ils passeraient le samedi à Lourdes puis viendraient nous rencontrer le dimanche.

Nous souhaitons vivement que ce ne soit pas une promesse vaine de leur

du côté des associations

part. Nous attendons leur venue avec impatience et nous les recevrons avec tous les égards qui leur sont dûs.

Nous vous ferons part de ce moment lors du prochain bulletin municipal.

La Présidente de l'AJAB
H. Palomino

Les Amis de Barbazan-Debat

Fondée en juillet 2011 et comptant une quinzaine d'adhérents, l'Association Les Amis de Barbazan-Debat a fait ses premiers pas en mai 2012.

S'appuyant sur les cotisations de ses membres, une subvention de la Mairie et les vide-greniers, cette association a pu créer son premier événement en 2012 : le **Festival Barbazic**. Selon les échos, ce fut un franc succès et merci encore à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle journée !

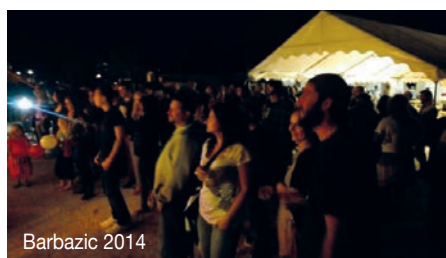
Pour rappel, ce Festival est gratuit, en plein air et s'adresse à tout public. Le choix des groupes est minutieusement préparé avec la volonté affichée de faire valoir des groupes locaux de qualité. Depuis sa création le Festival Barbazic a ainsi accueilli des groupes variés de jazz, rock, reggae, jazz manouche, funk, rap, etc...



Les Bernard's Band au Barbazic 2014

Devant le succès grandissant, cette année encore, rodée et plus motivée que jamais, cette joyeuse équipe de (trentenaires en majorité), prépare sa nouvelle mouture avec un plateau alléchant dont elle vous réserve la surprise. Soyez assurés que le swing sera au rendez-vous avec notamment «Los Limoneros», groupe de salsa cubaine qui anime régulièrement le Festival Latino à Nistos. Ne manquez donc surtout pas l'affichage de cette quatrième édition du Barbazic !

Vous pourrez écouter les concerts autour d'un repas assis à moindre coût concocté



Barbazic 2014

par notre cuisinière expérimentée ! Plus il y a de ventes de repas, plus l'association a les moyens de mieux fonctionner !

En parallèle, à destination des familles et surtout des enfants, «Les Amis de Barbazan-Debat» ont également créé, en juin 2014, le premier **Festival Barbakids**. Au programme : activités ludiques et pour la plupart gratuites, spectacles dédiés aux enfants de toutes âges.



Barbakids 2014

Cette année, pour sa deuxième édition, le Barbakids présente une initiation cirque, un spectacle en lien avec la musique «Compagnie du Chat Gaucher» et un spectacle «Kamishibai». Pour les plus grands, un camion des «Petits Débrouillards» proposera des expériences sur le thème des sciences. Comme l'an passé, des ateliers variés se dérouleront au fil de la journée (maquillage, peinture...) et une restauration pour toute la famille est proposée sur place à moindre coût.

Dates à retenir pour 2015 :

- ◆ **17 mai : vide-grenier** à la Salle des Fêtes de Barbazan.
Inscriptions au 06 18 96 36 97
- ◆ **13 juin : Festival Barbazic** à partir de 17h, en extérieur, entre le parking de la Mairie et la Salle des Fêtes.
- ◆ **21 juin : Festival Barbakids** à partir de 11 heures, en extérieur, entre le parking de la Mairie et la Salle des Fêtes.

Nous espérons vous voir toujours plus nombreux pour ces journées pleines de convivialité !

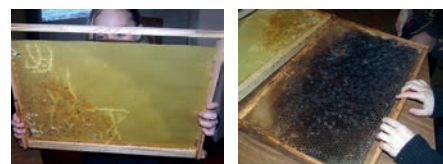
Renseignements sur l'Association auprès de son Président, Sébastien PEDROSA au 06 11 66 84 11 - Site Internet : <http://barbazic-com.webnode.fr/>

La Cascade

Les adhérentes ont partagé en janvier la traditionnelle galette des Rois et ont couronné plusieurs reines faute de rois.

En collaboration avec deux associations (l'AJAB et leurs adhérents, Le président de l'informatique qui nous a aimablement prêté la salle), nous avons eu le plaisir de recevoir M. Thierry Calatayud.

Il nous a expliqué sa passion pour les abeilles en tant qu'apiculteur, présenté un petit film, et proposé une dégustation de miel et de pain d'épices au miel.



Le 24 mars nous avons eu un cours d'art floral sur le thème du printemps et de Pâques.



Nous avons fait des ateliers cartonnage et fabrication de bracelets tibétains qui a fourni des éléments pour notre traditionnelle vente qui a connu un réel succès et qui s'est tenue les vendredis 24 et samedi 25 avril. Nous avons exposé le travail de deux ans avec entre autres divers objets de porcelaine, en verre peint à la main.

Nous tenons à remercier toutes les personnes de Barbazan et les extérieurs qui sont venus nombreuses.

Et je tiens à remercier l'ensemble des membres de la Cascade pour leur investissement, leur dévouement lors des ventes, ainsi qu'au moment d'emballer vos achats-cadeaux etc...

La présidente
Christiane Gomar

du côté des associations

Le Pilotari Club

Pour la deuxième année consécutive, le Pilotari Club a organisé sur le fronton de Barbazan-Debat les finales du championnat départemental de pala. Celles-ci se sont déroulées le samedi 7 mars et comme l'année dernière (miracle !), nous avons frôlé les 20°C. Trois finales se sont déroulées sur l'après-midi opposant des équipes de Tarbes, Vic et Bagnères. La finale 1^{ère} série à 16 heures a permis d'assister à l'affrontement de quatre joueurs faisant partie de l'élite nationale. Le titre est finalement revenu à Tarbes, équipe composé de Romain PHILIPPE et Johan PRUDENCE.



Deux équipes de Barbazan étaient engagées dans ce championnat. Jonathan et Jérémy LAUGINIE se sont inclinés en 1/4 de finale troisième série pour leur premier tournoi. Laurent HAURIE et Michel BRUX se sont inclinés en 1/8^e de finale 2nd série face à une équipe de Tarbes redoutable.

La remise des trophées a été organisée au Café de la Paix du village. M. BUC avait préparé un buffet comme il sait si bien le faire, buffet qui a été apprécié par tous les participants !

Les membres du Pilotari Club tiennent donc à remercier M. BUC ainsi que les élus et les services techniques de la commune pour la mise à disposition des installations (fronton et vestiaires) ainsi que pour les réparations de grillages faites la semaine précédant cet évènement.

Quant aux joueurs du club, ils sont actuellement en plein championnat Midi-Pyrénées, tournoi de Vic et tournoi de Tarbes notamment... souhaitons leur bonne chance !

Avis aux intéressés, avec le retour des beaux jours, les entraînements ont lieu le mercredi soir à partir de 18h et le dimanche matin à partir de 10h.

Le tennis

Le club de tennis de Barbazan passe à l'heure d'été. La saison hivernale bien remplie s'est quant à elle clôturée par une victoire en plus de 45 ans, messieurs, sur l'équipe de Chis. Cette coupe d'Hiver qui mérite bien son nom a mis en compétition quatre autres équipes du club et de nombreux joueurs y ont acquis une expérience indispensable. C'est maintenant la coupe de Printemps qui occupe toute notre attention ; elle met à son tour quatre équipes en lice, deux féminines et deux masculines, la parité étant de mise au sein du club. Les adhérents, qu'ils soient jeunes ou un peu moins, n'auront pas trop l'occasion de s'ennuyer dans les beaux jours car le tournoi interne va débiter très prochainement et la mise en place du tournoi de double mixte que notre club organise pour la 5^e année consécutive et imminente. Celui-ci se déroulera du 29 mai au 13 juin. Il est désormais très prisé ; les inscrits peuvent se déguiser et ils ne manquent généralement pas d'imagination, de plus ils apprécient - et nous le font savoir - l'accueil qui leur est réservé par les membres du club qui s'investissent pleinement et contribuent grandement à la réussite de cet évènement. N'oublions pas que le 28 juin, le repas de fin de saison réunira la plupart des adhérents du club. Ce sera l'occasion de partager un bon moment ensemble et de faire un bilan avant les grandes vacances.



Michel Quintana, Jean-Michel Soules, Serge Gérin, Georges Mitayne et Jean-Yves Greame

Kermesses des écoles

Prévert, Verlaine, Pagnol et Rimbault
Le 26 juillet 2015

Vacances d'été

Le vendredi 3 juillet après les cours.

Reprise des cours

Le mardi 1^{er} septembre 2015

A la rentrée nous ferons partis de la zone C, Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

le carnet

Naissances

HERNANDEZ Thomas, le 8 décembre 2014
DA SILVEIRA Nyla, le 10 décembre 2014
LEVEUGLE Aëlys, le 20 décembre 2014
FOUCHÉ Jules, le 25 décembre 2014
FOUR Cybelle, le 28 décembre 2014
CHAMPAGNE Théa, le 21 janvier 2015
MULLER DUFRASNE Gabin, le 23 janvier 2015
THELLIER Jules, le 7 février 2015
BONIS-FILBET Alyssa, le 16 février 2015
HERNANDEZ Zélie, le 27 février 2015
CORTES Nathan, le 5 mars 2015
SANCHO Mady-Lou, le 6 mars 2015
BUFFO Ethan, le 26 mars 2015
NERIN Shanell, 27 mars 2015
HAUT Shaynna, 29 mars 2015
ADOUE Ophélie, 30 mars 2015
GIARDI Nina, 8 avril 2015
MASRAR Selma, 10 avril 2015
GUIMARAES LEITE Elina, le 11 avril 2015
TRITSCH Lou, le 16 avril 2015

Décès et transcriptions de décès

AMOUROUX Jeanne, le 29 décembre 2014
ADOUE Théo, le 19 février 2015
MAUGET Jean, le 24 février 2015
CARMOUZE Jean, le 25 février 2015
SOUMEILLAN Adrien, le 16 avril 2015
MARSEAUD Solange, le 19 avril 2015
DESCLAUX Emile, le 21 avril 2015

La commission
Information et Communication
attend vos articles
pour le prochain bulletin,
qui paraîtra en septembre,
dès le mois d'août.



MAIRIE

BP 23 - 2 bis, rue des Pyrénées

65690 BARBAZAN-DEBAT

Tél : 05 62 33 95 67 – Fax : 05 62 33 92 93

mairie.barbazan.debat65@wanadoo.fr

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi Mardi Mercredi Vendredi

8h à 12h - 13h30 à 18h

Jeu : 13h30 à 18h

Samedi : 10h à 12h

Le prochain bulletin paraîtra en septembre Vous pouvez communiquer vos contributions soit au secrétariat de la Mairie, soit par messagerie électronique (mairie.barbazan.debat65@wanadoo.fr), soit dans la rubrique contact sur le site officiel www.barbazandebat.fr

Bulletin édité par la Mairie de BARBAZAN-DEBAT

Directeur de la publication : J.C.PEDEBOY - Equipe de rédaction : La Commission Information Communication